



## CONSEIL MUNICIPAL DU 18 FÉVRIER 2025

**Étaient présents :** Corinne COCAGNE, Renaud COSTE, Gilles DELALIEU, Florent MAHE, Clément NORMAND-GARCIN, Antoinette PRIVAT, Laurent SALMERON, Marjorie SOULIER.

**Étaient représentés :**

**Absents excusés :** Agnès CHATAIGNIER, Philippe NABONNE, Régis PAUT.

**Absents :** Frédéric CUER, Frédéric DEVILLE, Jean-Jacques DOMERGUE.

**Secrétaire de séance :**

### **1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DU 14 JANVIER 2025**

<b>Pour :</b>	<b>Contre :</b>	<b>Abstention :</b>	<b>Unanimité</b> <input checked="" type="checkbox"/>
---------------	-----------------	---------------------	--

### **2. DÉPLACEMENT DE RÉSEAU**

<b>Pour :</b>	<b>Contre :</b>	<b>Abstention :</b>	<b>Unanimité</b> <input checked="" type="checkbox"/>
---------------	-----------------	---------------------	--

Le Maire expose au Conseil Municipal le projet envisagé : Éclairage Public Maintenance  
Ce projet s'élève à 1 165,30 € HT soit 1 398,36 € TTC.

Conformément à ses statuts et aux règlements en vigueur, le Syndicat Mixte d'Électricité du Gard réalise des travaux d'éclairage public sur le territoire des communes adhérentes qui ont transféré leur maîtrise d'ouvrage Maintenance Éclairage Public.

Le SMEG réalise les travaux aux conditions fixées dans l'État Financier Estimatif (EFE).

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

- **Approuve** le projet dont le montant s'élève à **1 165,30€ HT** soit **1 398,36 € TTC**, ainsi que l'État Financier Estimatif, et demande son inscription au programme d'investissement syndicat pour le Budget 2025.
- **S'engage** à délivrer les autorisations relatives aux permissions de voirie et aux accords de voirie nécessaires à la bonne réalisation des travaux.
- **S'engage** à inscrire sa participation, telle qu'elle figure dans l'État Financier Estimatif ci-joint, et qui s'élèvera approximativement à **1 400,00 €**.
- **Autorise** M. le Maire à viser l'État Financier Estimatif ci-joint.
- **Versera**, à la réception des travaux, sa participation définitive au moment du solde.

**1. ETAT DES DEPENSES ESTIMATIVES****Dépenses prévisionnelles**

Travaux :	1 143,30 € HT
Ingénierie :	0 € HT
Autre :	22,00 € HT
<b>Total des dépenses prévisionnelles :</b>	<b>1 165,30 € HT 1 398,36 € TTC (TVA: 20%)</b>

**2. ETAT DES AIDES POTENTIELLEMENT ATTRIBUABLES SOUS RESERVE DE DÉCISION D'ATTRIBUTION**

Programme	Travaux HT subventionnés	Subvention	Participation Collectivité
Fonds propres Collectivité 2024 [DIP]	1 165,30 €		1 165,30 €
	<b>1 165,30 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>1 165,30 €</b>

**3. ETAT ESTIMATIF DE LA PARTICIPATION DE LA COLLECTIVITÉ**

Participation de la collectivité aux travaux :	1 165,30 €
TVA (20 %) :	233,06 €
<b>Participation estimative totale de la collectivité à verser au syndicat :</b>	<b>1 398,36 €</b>

**4. ESTIMATION DES VERSEMENTS DE LA PARTICIPATION DE LA COLLECTIVITÉ**

Acompte N° 1 de 0% :	0 €
Acompte N° 2 et solde :	1 398,36 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 398,36 €</b>

A CORMILLON, le

Pour la collectivité :  
**CORNILLON**  
 le Maire, **Gilles DELALIEU**

A NIMES, le 09/12/2024

Le Vice-Président  
**Ellan PETITJEAN**

### **3. DÉLÉGATIONS DONNÉES AU MAIRE**

#### **Droit de préemption urbain**

- Renonciation au Droit de Préemption Urbain suite à la Déclaration d'Intention d'Aliéner reçue le 04 Février 2025 de Maître DEVINE Dorothée notaire à Nîmes (Gard) concernant le bien situé Chemin de Bruguières.
- Renonciation au Droit de Préemption Urbain suite à la Déclaration d'Intention d'Aliéner reçue le 06 Février 2025 de Maître ANASTASY-XIBERRAS Bénédicte notaire à Cornillon (Gard) concernant le bien situé Chemin Saint André

### **4. QUESTIONS DIVERSES**

- Des incohérences ont été constatées dans le Plan Local d'Urbanisme au niveau des Orientations d'Aménagement et de Programmation, d'où la nécessité de la révision du PLU.
- Un investisseur est venu se renseigner pour un projet de création d'un « pôle multi-activités » qu'il souhaiterait installer sur les parcelles AH 632 et AH 634 en bordure de la Route départementale.

Séance levée à 18h55.

**Le Secrétaire de séance,  
Florent MAHE**



**Le Maire,  
Gilles DELALIEU**

